

**COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017**

**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 21**

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Daniel THOMASSIN, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Irène GIRARD, Pierre BIYELA, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

**Votants : 28**

**Conseillers absents - excusés : Marie-José AMAH, Anne DUCHENE, Stéphanie GRUET, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN DE BERNARDO, Marie-Claire D'AGOSTINO, Adrien BONNET, Marc BARRON**

**Procurations : Marie-José AMAH à Irène GIRARD, Stéphanie GRUET à Jean-Marie HIRTZ, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Daniel THOMASSIN, Béatrice BAURAIN DE BERNARDO à Jean-Pierre ROULLION, Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA, Adrien BONNET à Bertrand KLING, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA.**

**Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA**

**Date convocation : 15 septembre 2017**

**N° 2017-059**

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle - Association LORTIE**

**Rubrique : 7.5.1**

**Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON**

Monsieur le Maire rappelle que dans la nuit du samedi 12 au dimanche 13 août 2017, 3 véhicules de l'association LORTIE ont été incendiés (2 master benne double cabines et un master de livraison) sur leur parking. Il ne leur reste plus que 2 véhicules, ce qui ne leur permet plus de fonctionner normalement sur leurs activités en maraîchage et en espaces verts, et d'assurer leurs activités au service de l'insertion. Le montant pris en charge par l'assurance de l'association ne lui permettra pas de couvrir le coût de remplacement de leurs véhicules détruits.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association LORTIE de la manière suivante :

Subvention exceptionnelle		
Associations	Année 2016	Année 2017
LORTIE	- €	500,00 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 septembre 2017

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association LORTIE en vue de l'aider à recouvrer ses moyens de fonctionnement,
- **Certifie** que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6574 fonction 0200 du Budget Primitif 2017,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente.

Le Maire,  
Bertrand KLING